

VILLE DE LA FERTÉ-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 décembre 2025
Date d'affichage 9 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20251216-CM2512-DEL13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 24 + 5procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE SEIZE DÉCEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLIDI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEOUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMINT.

Excusés :

| | |
|-------------------------|--|
| M. Gaëtan THOMAS | (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL) |
| Mme Catherine CHANTEPIE | (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA) |
| M. Thierry BODIN | (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU) |
| M. Emmanuel VIGNERON | (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE) |
| M. Nicolas GUILLARD | (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT) |

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

CONVENTION DE PARTENARIAT

AVEC LES COMMUNES DE BESSÉ-SUR-BRAYE ET ÉCOMMOY DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE TONI GALMÈS

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CM2511-DEL12 en date du 4 novembre 2025, relative à la convention de partenariat entre la commune de La Ferté-Bernard et d'autres communes dans le cadre du Festival du Livre de la Jeunesse et de l'accueil de Toni Galmès ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT

- Que dans le cadre de l'édition 2026 du Festival du Livre de la Jeunesse, la Ville de La Ferté-Bernard accueillera Monsieur Toni Galmès, auteur espagnol ;
- Que, pour cet accueil, il a été proposé, par l'intermédiaire de Sarthe Lecture, à plusieurs bibliothèques partenaires d'organiser des rencontres avec cet auteur afin de mutualiser les frais liés à son accueil, dont le montant est estimé à 920 € (transport et hébergement) ;
- Que les communes de Bessé-sur-Braye et d'Écommoy ont donné leur accord pour participer à ce partenariat, et que la commune de Connerré s'est désistée ;
- Qu'une convention sera conclue entre les communes participantes et la Ville afin de déterminer les modalités du partenariat.

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le partenariat avec les communes de Bessé-sur-Braye et Écommoy pour l'accueil de Toni Galmès.
- **PREND ACTE** que la commune de Connerré ne fait plus partie du dispositif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document s'y rapportant.

À l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

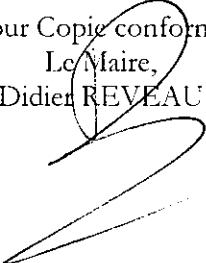
Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Sylvie SEQUEIRA



Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.